



## LA SANTÉ À DOMICILE EN DANGER !

**La Fédération Antadir**, fondée en 1981 à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du Ministère de la Santé, **demande solennellement au Ministre de l'Economie et des Finances et de la Relance et au Ministre des Solidarités et de la Santé, de rétracter deux avis de projets qui remettent en cause la prise en charge à domicile de plus de deux millions de patients en France !**

A contre-courant d'une politique de santé assumée pour le retour du patient à domicile, **ces textes**, publiés au Journal Officiel de la République Française, **pourraient annihiler la qualité des prestations de santé à domicile :**

- Le premier du 18 février 2021 envisage de **réduire drastiquement le remboursement**, par la sécurité sociale, **de la prise en charge des patients** souffrant du syndrome d'apnées obstructives du sommeil.
- Le second voudrait **supprimer la prise en charge de forfaits d'installation** et de suivi de dispositifs médicaux de perfusion à domicile notamment destinés à des patients atteints de cancers.

**Ces mesures imposent aux prestataires de santé à domicile, aux scientifiques ainsi qu'aux médecins, d'alerter l'opinion publique** de la gravité d'une situation

qui fragiliserait une politique de santé publique, pourtant revendiquée en faveur du retour à domicile, pour désengorger l'hôpital... et en réduire les coûts !

La communauté scientifique et médicale ne peut se résoudre au risque que les prestataires renoncent, malgré eux et pour de nouvelles contraintes économiques, à la mise en œuvre des recommandations des Sociétés Savantes sur :

- La formation des techniciens
- L'amélioration et le développement des pratiques au domicile du patient
- L'harmonisation de la prise en charge par télésuivi des patients atteints d'apnée du sommeil

**La prise en charge à domicile concerne aujourd'hui deux millions de patients en France** (dont 50 000 ont été sous oxygène, en soins pré ou post Covid-19), et soulage l'hôpital... **Est-ce donc bien la politique souhaitée ?**

La raison commanderait, préalablement à toute décision, de **réunir les parties prenantes** sous l'égide de la Haute Autorité de Santé et du Comité Economique des Produits de Santé, **pour que tous, patients, prestataires, fabricants et médecins travaillent, ensemble, à la santé à domicile d'aujourd'hui et de demain.**

**+ 2 de MILLIONS**  
de patients suivis  
à domicile, en France

**dont 50 000**  
patients ont été  
sous oxygène à domicile,  
en soins pré ou post Covid-19